



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Délégation Académique aux Relations Européennes,
Internationales et à la Coopération

DAREIC/18-786-364 du 27/08/2018

PROGRAMME INDIVIDUEL D'ÉCHANGES SCOLAIRES FRANCO-ALLEMAND AU SEIN DES PARTENARIATS ACADEMIQUES AVEC LES LÄNDER DE HAMBOURG ET DE BASSE-SAXE ADOSSÉ AU DISPOSITIF «BRIGITTE SAUZAY» - CAMPAGNE 2019

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements - Mesdames et Messieurs les chefs de division

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 91 72 85 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

Dans le cadre des conventions de partenariat signées avec la ville hanséatique de Hambourg et avec le Land de Basse-Saxe l'académie propose aux élèves germanistes des échanges individuels de 12 semaines (nouvelles directives de l'OFAJ depuis le 1^{er} janvier 2012). Sont concernés particulièrement tous les élèves de la 4^{ème} à la seconde ayant un minimum de deux ans d'apprentissage de l'allemand. **Les élèves devront avoir 14 ans révolus le jour du départ en Allemagne.**

Les élèves de troisième, candidats au diplôme national du brevet pour la session 2018 pourront, s'ils le souhaitent, passer les épreuves écrites de l'examen, **dans leur académie d'origine**, à son retour ou lors de la **session de rattrapage, en fonction de la date du retour**. Ils devront en avoir fait la demande auprès du chef d'établissement avant leur départ afin que ce dernier prenne toutes les dispositions nécessaires. En ce qui concerne l'épreuve orale qui fait partie des composantes obligatoires pour l'obtention du diplôme et qui se passe dans l'établissement scolaire, il conviendra de veiller à ce que les élèves puissent passer cette épreuve avant leur départ à l'étranger. De même, leur livret personnel de compétences devra être renseigné dans le temps imparti afin que la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun, également nécessaire à l'obtention du diplôme, puisse être attestée en connaissance de cause.

Les élèves voyageront en groupe et en avion avec un accompagnement adulte et seront accueillis :

- par les familles et les établissements du Land de Hambourg candidats du 22 mars 2019 au 21 juin 2019,
- par les familles et les établissements candidats du Land de Basse-Saxe du 29 mars 2019 au 21 juin 2019.

En retour, en réciprocité,

- les élèves allemands du Land de Hambourg seront accueillis par les familles et les établissements de l'académie du 6 septembre 2019 au 6 décembre 2019,
- les élèves allemands du Land de Basse-Saxe seront accueillis par les familles et les établissements de l'académie du 6 septembre 2019 au 29 novembre 2019.
- Le billet d'avion est à la charge des familles, l'OFAJ verse une subvention un mois après le retour de l'élève sous réserve du respect des directives de l'OFAJ : toutes ces modalités seront précisées aux familles lors de l'annonce des résultats du « matching ».

Procédure de candidature :

Du 3 septembre au 13 octobre 2018 et quelle que soit la destination, tous les élèves postulants devront s'inscrire en ligne sur les deux applications partenaires aux adresses suivantes :

<https://bildung-international.hamburg.de/ac-am-sauzay/>

http://3080.nibis.de/austausch_frankreich/index.php?L=0

Avant de renseigner le dossier de candidature, il est conseillé aux élèves, aux familles et aux professeurs de prendre connaissance du cahier des charges de l'inscription et d'imprimer les consignes :

- pour Hambourg les consignes sont indiquées au sein de l'application,
- pour Basse-Saxe les consignes sont jointes en annexe.

Attention de veiller à insérer les photos demandées sous format numérique (photos non collées, non agrafées)

Les informations fournies par les familles demeurent strictement confidentielles et permettent de former les binômes par affinités.

Sélection des dossiers :

Chaque élève déposant un dossier de candidature n'est pas assuré de participer au programme d'échange de 3 mois. En revanche, ni son établissement d'origine, ni ses résultats scolaires ne font partie des critères de sélection mais seul l'appariement avec un/e Allemand/e au profil correspondant s'avère être la condition nécessaire à sa participation.

Présentation et réception à la DAREIC des dossiers de candidatures :

L'envoi est dématérialisé :

Procédure :

Chaque dossier d'élève (un par Land) dûment renseigné, daté et signé (parents, élèves, chef d'établissement), accompagné de la recommandation de l'établissement scolaire sera transmis par l'établissement et par courriel sous format pdf :

- en respectant la sauvegarde suivante : « Nom Prénom de l'élève suivi de la dénomination courte de l'EPLÉ suivi du Land de destination » ex : Dupont Martin lyc xx Land HH ou Land BS
- **pour le 17 octobre 2018, délai de rigueur à l'adresse électronique de marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr**

Les dossiers de candidatures qui seront reçus à la DAREIC sont considérés comme validés par les chefs d'établissement.

Dates des résultats et informations de la création des binômes aux parents et établissements scolaires :

- pour le Land de Hambourg : à partir du 12 décembre 2018
- pour le Land de Basse-Saxe : à partir du 12 décembre 2018.

Les établissements et les familles concernés recevront pour chaque candidat retenu le formulaire rempli par son correspondant allemand.

Les élèves et les familles sont invités à attendre les résultats avant d'engager une démarche individuelle de recherche de correspondant.

Après l'échange, les élèves doivent rédiger un compte rendu de leur séjour d'un minimum de deux pages (format A4), qui mentionne notamment : l'appréciation générale sur le séjour, sur l'accueil dans la famille et dans l'établissement allemand, des indications sur les découvertes les plus marquantes, les progrès linguistiques et interculturels et éventuellement les problèmes rencontrés.

Aspects pédagogiques :

a- critères de choix pour les candidatures : les équipes pédagogiques et le chef d'établissement veilleront à vérifier :

-le niveau des résultats des élèves, afin de leur permettre, après leur séjour à l'étranger, de réintégrer sans difficultés particulières le cursus normal de leurs études, sachant que les élèves **qui auront fait le choix de cette mobilité ne devront en conséquence pas être pénalisés dans leur parcours scolaire malgré les différences entre les programmes et les méthodes de travail en vigueur dans chacun des deux pays**

-leur aptitude à s'adapter et motivation à un nouvel environnement scolaire et familial ;

-l'affinité de leurs goûts et centres d'intérêts ;

-les conditions d'accueil familial et les activités extra scolaires envisagées.

Il est recommandé aux professeurs d'allemand des classes de 2^{nde} de bien vouloir prendre l'attache de leurs collègues du collège avant de valider les candidatures présentées par leurs élèves.

b- suivi pédagogique :

-les élèves doivent avoir un niveau en allemand leur permettant de s'orienter et de communiquer plus facilement, surtout au début, avec la famille et au sein de l'établissement ;

-le succès de l'échange tient pour une grande part au soutien pédagogique dont bénéficie l'élève durant son séjour auprès de l'établissement d'accueil en accord avec l'établissement d'origine ;

-ce programme pédagogique doit préciser plus particulièrement dans quelles matières et dans quel groupe de travail l'élève participe aux cours.

Dans la mesure du possible, l'élève suit les mêmes cours que son partenaire.

Il est important que les enseignants fassent participer activement les élèves par des exposés, par des questions et par une évaluation individuelle.

L'élève accueilli doit trouver pleinement sa place dans le dispositif pédagogique et dans la classe. Le rôle du professeur tuteur est en conséquence primordial pour l'intégration de l'élève accueilli tant dans la classe qu'au sein de l'établissement.

A la fin de son séjour, l'élève reçoit un rapport concerté par l'équipe pédagogique et validé par le chef d'établissement, dans lequel sont évaluées sa participation aux différents enseignements et son intégration dans la communauté scolaire.

Conseils pour remplir le dossier de candidature :

Le dossier de candidature joue un rôle essentiel dans le choix du futur correspondant, déterminant pour la réussite de l'échange qui engagera le candidat pour deux trimestres d'échange. Il est destiné à définir le profil du candidat de la façon la plus précise possible pour permettre le choix le plus adapté d'un correspondant. Les informations doivent être sincères et sont tenues confidentielles.

NB : Dans le cas où le nombre des élèves de l'académie, candidats à l'échange, serait supérieur au nombre de dossiers de candidatures présentés par les deux Länder Hambourg et Basse-Saxe, les établissements de l'académie ayant un ou plusieurs établissements partenaires allemands s'efforceront de les solliciter afin que leurs élèves ayant fait acte de candidature puissent mener à bien leur projet de mobilité « Sauzay ». Dans ce cas, les familles concernées, en lien avec les établissements et familles d'accueil, devront veiller à organiser voyage et séjour de manière individuelle.

En conséquence, les équipes pédagogiques sont invitées de bien vouloir informer les élèves et les familles de l'ensemble de ces dispositions.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE

Programme Sauzay 2019
dans le cadre
Partenariat académique le Land de Basse Saxe
**Procédure pour la saisie en ligne du dossier de candidature
du 3 septembre 2018 au 13 octobre 2018**

Lien de l'application en ligne pour saisir le dossier de candidature :

http://3080.nibis.de/austausch_frankreich/index.php?L=0

Une fois la connexion établie :

-cliquer sur le carré bleu en haut de la page « français » lire le document
puis

-cliquer sur le crayon (à gauche de la page) pour accéder au dossier de candidature

-vous êtes un élève de France

-votre académie d'origine est l'académie d'Aix-Marseille

-l'élève avec ses parents doit saisir le dossier de candidature :

les éléments portés dans ce dossier doivent correspondre au profil du candidat. Ce sont ces informations qui permettront la création du binôme avec un élève allemand.

Tous les items doivent être renseignés (si pas d'éléments il convient d'indiquer : néant)

A l'étape n° 2, il faut être en mesure de télécharger numériquement **une photo d'identité couleur (récente), c'est obligatoire. Il est vivement recommandé de renseigner la rubrique « autres informations que tu voudrais communiquer à ta famille d'accueil »**

L'application vous permet avant de valider votre saisie de faire des modifications.

Egalement avant de valider, il convient d'imprimer votre dossier de candidature ainsi que le document concernant l'avis de votre établissement scolaire.

Dès lors, il conviendra de remettre ce dossier, en 1 exemplaire non agrafé dans une sous-chemise, à votre professeur d'allemand, qui devra ainsi que le chef d'établissement, y apposer leur recommandation.

Le chef d'établissement devra faire parvenir par voie électronique **pour le 17 octobre 2018 au plus tard** ce dossier à l'adresse suivante :

marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

Les services académiques vérifieront la création des binômes proposés par nos homologues de Basse-Saxe, après cette validation l'élève recevra (à partir du 12 décembre 2018) sur son adresse électronique le code de son partenaire ; il pourra alors se rendre à nouveau sur l'application à la rubrique « code partenaire » saisir ce code et l'envoyer comme indiqué pour avoir connaissance du profil du correspondant attribué.

Rappel des dates des séjours :

Les élèves français séjourneront en Basse-Saxe du 29 mars 2019 au 21 juin 2019.

Les élèves allemands séjourneront dans l'académie d'Aix-Marseille du 6 septembre 2019 au 29 novembre 2019.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec la Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération auprès de :

marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

■ conseil : adresse électronique utilisée normalement par l'élève : les parents sont vivement invités à vérifier avec leur enfant les informations qui seront adressées sur celle-ci.